

MINEE: AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°0000004/ASMI/MINEE/SG/DERME /2021 DU 13 janvier 2021, POUR LA SELECTION DES CABINETS D'ETUDES EN VUE DE LA REALISATION DES ETUDES DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION DE CENTRALES A COGENERATION.

1. Contexte

le monde est un problème qui focalise partout l'attention particulière des gouvernements. Au Cameroun, les zones rurales souffrent énormément du problème d'approvisionnement en électricité. C'est ainsi que le problème d'électrification rurale constitue une préoccupation particulière aussi bien pour le monde scientifique que pour les pouvoirs politiques. Pour l'électrification rurale, plusieurs options sont possibles, mais ce sont les filières traditionnelles d'électrification qui sont les plus sollicitées actuellement. Compte tenu des contraintes d'approvisionnement des zones rurales, notamment l'éloignement du réseau existant, le manque d'infrastructure routière, l'habitat dispersé, la solution conventionnelle qui consiste à électrifier par raccordement au réseau interconnecté ne peut pas permettre à terme de satisfaire les besoins qui selon les dernières statistiques du Ministère de l'Eau et de l'Energie sont énormes. En effet, le

taux d'accès d'électrification rurale oscille autour de 40%. De l'autre côté Le pays regorge de beaucoup de potentialités en termes de biomasse forestière. Il compte par exemple plus de 26 millions d'hectares de forêt et 36 millions de m³ de déchets de bois sont produits par an c'est-à-dire environ, 18 millions de tonnes qui peuvent produire environ 1,5.10⁴ Gwh d'électricité.

Techniquement, ces ressources peuvent être valorisées pour la production d'électricité, moyennant l'utilisation des technologies de conversion éprouvées. La valorisation de ces déchets par gazéification et production d'énergie nécessaire pour la force motrice et l'électricité dans les zones rurales peut s'avérer très intéressante et contribuer valablement à résoudre le problème d'électrification rurale au Cameroun. Après les études de faisabilité et d'applicabilité des différentes techniques de valorisation énergétique de la biomasse faites dans les différents villages de la province du Centre dans le cadre des précédentes études, on est arrivé à la conclusion selon laquelle l'électrification rurale décentralisée de ces villages pouvait être assurée en y intégrant la filière de gazéification de la biomasse (TAGUTCHOU J. P., 2000).

Dans le même sens, Avec le concours de l'Union européenne (UE), l'Agence d'électrification rurale (AER) a conduit une étude sur le territoire camerounais, afin d'identifier les sites pouvant abriter des projets d'électrification rurale, d'une part, et de développement des énergies renouvelables, d'autre part. Le Cameroun est un pays situé dans une zone tropicale humide et est de ce fait caractérisé par une végétation forestière. Le problème d'électrification rurale dans

Au sortir de cette prospection qui a duré 3 ans, 37 sites ont été identifiés dans 9 régions sur les 10 que compte le Cameroun. Sur ces différents sites, souligne l'AER, 37 MW d'énergie peuvent être produits au moyen de la biomasse.

Exploitée à un degré encore marginal au Cameroun, la biomasse

désigne tout procédé de production d'énergie par transformation chimique ou combustion des matières organiques d'origine végétale ou animale. Dans le pays, elle est davantage usitée par des industries agro-alimentaires telles que la Sosucam, qui produit de l'énergie pour faire tourner ses usines grâce à la combustion des déchets de canne à sucre. Officiellement, dans la structure de production de l'électricité au Cameroun, la biomasse apparaît comme le parent pauvre, avec seulement 1% de contribution à la production globale. L'hydro-électricité caracole à 73,3%, contre 25,5% pour le thermique.

2. Objet

Le présent Avis de sollicitation à Manifestation d'Intérêt vise la pré-qualification des bureaux d'études ayant des références avérées en matière d'études dans le cadre des projets d'énergies renouvelables notamment les centrales à cogénération pour participer à l'Appel d'Offres National Restreint relatif à la construction des ouvrages y afférents.

3. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt consistent à :

- La réalisation des avant projets sommaires (APS) ;
- La réalisation des Avant projets détaillées (APD) ;
- l'élaboration des projets de DAO pour la réalisation des travaux.

Les prestations seront financées par le budget des exercices 2021.

4. Participation et origine

1. Être un Cabinet installé au Cameroun ;
2. Justifier des capacités Techniques et financières requises notamment :

- Présenter un dossier administratif conforme

- Avoir une bonne expérience dans le domaine des énergies renouvelables et de l'hybridation;
- Disposer et justifier d'un équipement technique adéquat capable de fournir des résultats précis (photos et référence des appareils);
- N'avoir jamais fait l'objet d'un constat de carence technique ou financière dans le cadre d'un suivi et ou d'une étude de marchés antérieurs relevant du domaine de l'eau au MINEE ;

5. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels devra parvenir à la Direction des Énergies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Énergie du Ministère de l'Eau et de l'Énergie le 09 février 2021 à 10 heures, heure locale. Passé ce délai, aucune offre ne peut être acceptée, modifiée ou retirée. Chaque offre constituée en une enveloppe unique devra porter la mention :

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 0000004
/ASMI/MINEE/SG/DERME/2021 DU 13 Janvier 2021, POUR LA
SELECTION DES CABINETS D'ETUDES EN VUE DE LA REALISATION DES
ETUDES DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION DE CENTRALES A
COGENERATION.**

(FINANCEMENT: BIP 2021)

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

6. Critères d'évaluation

L'évaluation du dossier technique sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :

1. Organisation (7 points)
2. bilan comptable des 05 dernières années (3 points)
3. Expérience Générale du consultant (EG) durant les 5 dernières années (5 points)
4. Expérience dans les études et/ou contrôle (E/C) les 5 dernières années (25 points)

5. Moyens matériel (15 points)

6. Moyens humains (45 points)

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus.

YAOUNDE le 13 Janvier 2021

Le MINISTRE

ELOUNDOU ESSOMBA GASTON